Lettre du Maire - Rénovation urbaine du quartier du Bois de l'Étang

LA LETTRE de votre Maire

Février 2021

PRÉPARONS ENSEMBLE L'AVENIR DU BOIS DE L'ÉTANG

Chères Verriéroises,
Chers Verriérois,

Comme vous le savez, la ville de La Verrière s'est engagée depuis près de 7 ans dans une réflexion sur les futurs aménagements du Bois de l'Étang, dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

À ce titre, **une charte intercommunale de relogement sera votée en Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines ce jeudi 11 février**, dans laquelle figurent les quartiers concernés du territoire (le Vallbout à Plaisir, Camus et Bouloose-Cité nouvelle à Trappes, le Bois de l'Étang à La Verrière).

Charte Intercommunale de Relogement : un document déterminant qui donne la priorité aux locataires

Cette charte est un document important qui était en préparation depuis de nombreuses années, sans jamais avoir pu aboutir jusqu'ici. L'adoption de cette charte de relogement est l'aboutissement d'**un accord sans précédent entre les 12 maires de l'agglomération** et tous les partenaires (Préfecture, SQY, Département, Action Logement, les 11 bailleurs de l'agglomération...).

Cette charte garantit à tous les habitants concernés par une opération de relogement ANRU d'être relogés dignement et **en priorité**. Cela implique la mobilisation de **tous les contingents** (Préfecture, bailleurs, SQY, villes de l'agglomération) et **un accompagnement personnalisé**, pour tenir compte au mieux des souhaits des familles.

Les habitants concernés pourront ainsi être relogés, soit dans leur quartier, soit dans leur ville, soit dans une commune de Saint-Quentin-en-Yvelines (Coignières, Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes, Magny, Maurepas, Montigny, Plaisir, Trappes, Villepreux, Voisins), soit dans une autre ville s'ils le souhaitent.

Calcul à cette charte, **le respect du choix des locataires** est le premier critère du relogement. **Cette solidarité entre tous les Maires de SQY** permet un accompagnement au **cas par cas** pour prendre en compte les spécificités de chaque famille, en permettant notamment d'inscrire les ménages les plus en difficulté dans une dynamique positive d'insertion (logement neuf ou réhabilité depuis moins de 5 ans).

Contenu

Lettre du Maire au sujet du projet de rénovation urbaine du quartier du Bois de l'Étang.

Liens utiles

Lettre du Maire au sujet du projet de rénovation urbaine du quartier du Bois de...